

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## Accueil de Loisirs Jeunesse

### 2023-2024



#### **Structure organisatrice**

Mairie de Nouvoitou Service Enfance

3 place de l'Église

35410 NOUVOITOU

Tel : 02 99 37 42 71

#### **Structure d'accueil**

Espace jeunes

Place Menault

35410 NOUVOITOU

Tel : 06 16 68 21 35

## Table des matières

I – Présentation de l'accueil jeunes .....	3
a) Le contexte .....	3
B) La convention territoriale globale, le projet éducatif de territoire et le projet politique à destination de la jeunesse .....	4
• La Convention territoriale globale (CTG) .....	4
• Le projet éducatif de territoire (PEDT) .....	4
• Le projet politique jeunesse .....	5
C) Le public .....	6
D) Le local .....	6
II- Les objectifs pédagogiques .....	7
III- Le projet de fonctionnement .....	12
A) Fonctionnement général .....	12
• Jours et horaires d'ouverture .....	12
• Modalités d'inscriptions .....	12
B) L'équipe pédagogique .....	13
C) La communication .....	13
D) Les activités et projets .....	13
E) Sorties et déplacements .....	14
• Organisation des déplacements .....	14
• Surveillance des baignades .....	15
F) La place et la participation des jeunes .....	15
G) Les séjours .....	15
H) Accueil des enfants porteurs de handicap/troubles de la santé : .....	15
V – Les annexes .....	16
Les règles à respecter .....	16
Spécificités des adolescents .....	16
Règlement intérieur .....	17

## I – Présentation de l'accueil jeunes

### a) Le contexte

Le service jeunesse est un service municipal de la commune de Nouvoitou.

Les objectifs éducatifs du service sont définis à travers le projet éducatif de territoire de la commune qui couvre la période 2023-2027 et qui est commun à l'ensemble des acteurs intervenants auprès des enfants et des jeunes.

Un projet éducatif jeunesse spécifique aux jeunes de la commune a également été établi pour la période 2020-2026.

En 2020 un diagnostic jeunesse a été réalisé afin de faire un état des lieux de la structure et permettre de repartir sur de nouvelles bases. Ce diagnostic a permis aux élus de définir leur projet politique à destination de la jeunesse et de déterminer les objectifs de celui-ci celle-ci.

Voici quelques-uns des constats établis lors de ce diagnostic :

- Les jeunes connaissent peu, ou mal, la structure
- L'emplacement du local et les horaires d'ouverture ne sont pas optimaux
- Les 10/12 ans sont plus présents que les 13/17 ans
- Deux tiers des jeunes fréquentant la structure sont des garçons. Les filles commencent à venir de plus en plus.
- La communication est à améliorer et à faire évoluer en fonction du fonctionnement du public jeunes (notamment via les réseaux sociaux)
- L'établissement d'une relation avec les plus jeunes grâce à la présence des animateurs jeunesse à l'école est un avantage conséquent
- La séparation des tranches d'âges (10-12 ans et 13ans et +) semble pertinente
- Les activités proposées dites de « consommation » sont plébiscitées par les jeunes. La mise en place d'une dynamique « d'accompagnement de projet », notamment auprès des plus grands (13 et +) est plus difficile à mettre en place.

C'est sur ces deux documents que le projet pédagogique du service jeunesse s'appuie pour déterminer ses objectifs pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024.

## *B) La convention territoriale globale, le projet éducatif de territoire et le projet politique à destination de la jeunesse*

### *1. La Convention territoriale globale (CTG)*

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale, entre la CAF et ses partenaires de terrain, qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La commune de Nouvoitou fait partie d'une CTG regroupant 5 communes : Bourgbarré, Vern sur Seiche, Saint Armel, Corps-Nuds et Nouvoitou

Cette CTG est en cours d'élaboration et couvrira la période 2023-2027.

### *2. Le projet éducatif de territoire (PEDT)*

Ce PEDT rédigé en 2023 est valable jusqu'en 2027. Il fixe 3 objectifs éducatifs généraux :

- S'engager pour le bien vivre ensemble
- Améliorer l'inclusion de tous les publics et la bienveillance
- Accueillir et développer le lien

Les valeurs portées par ce projet visent à développer des « citoyens acteur et promoteur de leurs avenir »

### 3. Le projet politique jeunesse

En 2020 une réflexion a été entamée sur les orientations données à la jeunesse de Nouvoitou dans les années à venir.

Cette réflexion a permis à travers différentes étapes (diagnostic, rencontre avec les jeunes...) d'aboutir à l'établissement d'un projet politique pour la jeunesse.

Différents grands thèmes et objectifs de travail ont émergés de cette réflexion :

<u>Thèmes</u>	<u>Objectifs associés</u>
<b>La prise en compte de tous les jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconnaître les problématiques de tous les jeunes</li><li>- Prendre en compte tous les jeunes, au-delà de ceux fréquentant déjà les locaux jeunesse</li><li>- Diversifier les lieux d'échanges avec les jeunes</li></ul>
<b>La découverte de soi, des autres et s'ouvrir à de nouveaux horizons</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'épanouissement des jeunes</li><li>- Développer les valeurs de tolérance et de respect</li><li>- Lutter contre les formes de phobies et de discrimination</li></ul>
<b>L'engagement et la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les jeunes à être acteurs dans leur commune</li><li>- Lutter contre les tendances à l'individualisme</li><li>- Favoriser l'engagement collectif des jeunes</li></ul>
<b>Autonomie et émancipation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer l'esprit critique</li><li>- Favoriser la confiance en soi</li></ul>

### C) Le public

Le public accueilli au sein de notre service est âgé de 10 à 17 ans. Il est ouvert à toutes et à tous.

Le pôle animation favorise, dans une continuité pédagogique, un lien avec l'accueil de loisirs sous forme de passerelle pour intégrer les plus jeunes sur la structure (activités communes par exemple). Il accueille également l'ensemble des jeunes des communes voisines qui le souhaite (priorité aux nouvoitouciens sur certains projets).

Une séparation des tranches d'âges peut être prévue sur certains créneaux en fonction des projets et animations. Cette séparation permet d'accueillir au mieux les jeunes en respectant leurs spécificités à travers des groupes dans lesquels ils peuvent se retrouver.

### D) Le local

Actuellement la commune dispose d'un local jeune situé place Menault. Cet emplacement présente l'avantage d'être en plein centre-ville et proche du centre de loisirs (passerelle avec celui-ci facilitée).

En revanche, il est éloigné du complexe sportif où les jeunes ont l'habitude de se retrouver et se rassembler. Il n'est pas signalisé et n'a pas de nom.

Ce local est composé d'une unique grande salle qui contient :

- Un espace détente avec canapé, télé, bac à livres.
- Un espace dédié au billard, au baby-foot et au ping-pong
- Un espace jeux de société
- Un espace cuisine
- Une table
- Un ordinateur relié à internet
- Une console jeux vidéo

Du matériel de sport, d'activités manuelles et une connexion internet sont également disponibles.

Un balcon sécurisé permet aux jeunes de laisser leurs vélos/trottinettes en sécurité.

Le matériel à disposition est assez conséquent et permet d'organiser différentes activités en fonction des envies et besoins des jeunes.

En revanche, la localisation du local et son manque d'espace extérieur sont des contraintes non négligeables pour l'accessibilité de celui-ci.

Aucun espace vert ni équipement sportif ne se trouve à proximité, celui-ci donnant directement sur la rue.

Le local ne dispose que d'une seule pièce et ne peut donc accueillir confortablement qu'une douzaine de jeunes à la fois.

Il n'y a pas d'espace pouvant accueillir un bureau pour les animateurs.

## II- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe de l'accueil Jeunes, ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire, le projet politique jeunesse défini par les élus et le contexte local.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
Favoriser la découverte	Découvrir des secteurs d'activités professionnels	1- Mise en place d'animations autour des métiers 2- Création d'une liste d'employeurs potentiels sur la commune (stage, job d'été etc) 3- Participation à des forums des métiers, aide à l'écriture de CV/Lettre de motivation 4- Formation baby-sitting 5- Participation au dispositif « Chantiers et stages à caractères éducatifs » 6- Développement d'un point d'informations au sein du local jeune	1- Combien d'animation autour des métiers ont été mises en place ? Combien de jeunes ont participé ? 2- Une liste d'employeur potentiel a-t-elle été créée ? Combien d'entreprises/associations/structures ont accepté d'en faire partie ? Combien de jeunes en ont bénéficié ? 3- Combien de participation à des forums des métiers ? Combien de jeunes ont participé ? Combien ont trouvé un stage/un emploi via ce type de sortie ? Un/des ateliers d'aide à l'écriture de CV et lettre de motivation ont-ils été mis en place ? Combien de jeunes y ont participé ? 4- Combien de jeunes ont participé à la formation baby-sitting ? Quels retours en ont-ils fait ? combien de jeunes ont ensuite exercé sur la commune en tant que baby-sitter ? combien de parents ont sollicité les jeunes formés ? y a-t-il des retours qualitatifs des parents ? 5- L'agrément chantier et stages à caractère éducatif a-t-il été renouvelé ? combien de missions ont été proposées ? Combien de jeunes ont pu en bénéficier ? 6- Un espace d'information jeunesse a-t-il été mis en place ? Les jeunes s'en sont-ils saisis ? L'espace a-t-il été alimenté régulièrement ? Une communication a-t-elle eu lieu ?

	<p>Découvrir le monde du sport</p>	<p>1- Animation de stages sportifs sur des sports « qui sortent de l'ordinaire »</p> <p>2- Mise en place d'initiation sportive avec des associations</p> <p>3- Animation de projets en lien avec les jeux olympiques 2024 (fresque murale, nouvoi'tour, olympiades...)</p> <p>4- Participer en tant que spectateurs à des matchs sportifs</p>	<p>1- Combien de stages sportifs ont été mis en place ? Combien de jeunes y ont participé ? des partenariats ont-ils été créés ?</p> <p>2- Quelles associations ont été associées ? combien d'initiation ont-elles eu lieu ? les retours des jeunes et des partenaires sont-ils positifs ?</p> <p>3- Quels projets ont été mis en place ? combien de jeunes ont participé ?</p> <p>4- Combien de matchs les jeunes ont-ils vus ? combien de jeunes différents ont participé ? combien et quels types de sportifs les jeunes ont pu découvrir ?</p>
	<p>Découvrir de nouvelles activités</p>	<p>1- Proposition de visites et sorties culturelles</p> <p>2- Animation/initiation à la musique via le SUET et/ou des intervenants extérieurs</p> <p>3- Création et animation de quizz sur diverses thématiques</p> <p>4- Mise en place d'animations et projets avec le service culture et médiathèque (projet cinéma, conseiller numérique de rennes métropole...)</p> <p>5- Sorties et séjours dans de nouveaux lieux/activités jamais/peu pratiqués</p>	<p>1- Combien de sorties et visites culturelles ont été proposées ? combien de jeunes ont participé ?</p> <p>2- Des animations d'initiation à la musique ont-elles été mises en place ? avec quels partenaires ? les jeunes ont-ils participé ? combien ?</p> <p>3- Combien de quizz ont été créés et animés ? les jeunes ont-ils participé et apprécié ?</p> <p>4- Quels projets et combien ont été mis en place ? combien de jeunes ont participé ?</p> <p>5- Combien de sorties et séjours ont été organisés ? combien de jeunes ont participé ?</p>

	<p>Découvrir son territoire local</p>	<p>1- Organisation de nuitée(s) / journée(s) prolongée sur le territoire</p> <p>2- Visite du territoire (patrimoine culturel et naturel)</p> <p>3- Participer à des actions inter-communales</p> <p>4- Utiliser et valoriser le territoire local (animations sur les terrains communaux type terrain bonjour)</p>	<p>1- Combien de nuitées et journées prolongées ont été organisées ? combien de jeunes ont participé ? les jeunes ont-ils appréciés ? Quels lieux/structures ont-ils découvert ?</p> <p>2- Des animations permettant la visite du territoire ont-elles été mises en place ? combien ? Combien de jeunes ont participé ?</p> <p>3- Le secteur jeunesse de Nouvoitou a-t-il été représenté lors des réunions interco ? combien de projets ont été organisés par la commune ? A combien de projets avons-nous participé ?</p> <p>4- Quels terrains communaux ont été utilisés ? Combien de fois ? combien de jeunes ont participé ?</p>
<p>Développer l'engagement et la citoyenneté</p>	<p>S'impliquer dans la vie de la collectivité</p>	<p>1- Organisation et mise en place d'un conseil municipal des jeunes</p> <p>2- Participer à des actions communales : chantier de jeunes, actions d'autofinancement, événements...</p> <p>3- Mettre en place des projets avec des partenaires locaux : EHPAD</p> <p>4- Proposer des actions de sensibilisation (réseaux sociaux, addictions, numérique) et créer un permis internet.</p> <p>5- Animer des temps d'échanges (« pizzas blabla », soirée débat, ateliers philo...)</p> <p>6- Organiser et animer la « maison de l'horreur »</p>	<p>1- Le conseil municipal des jeunes a-t-il été créé ? Combien de jeunes se sont présentés ? combien de projets ont été menés à terme ?</p> <p>2- Un chantier de jeunes a-t-il été organisé ? combien de jeunes ont participé ? combien d'actions d'autofinancement ont été menées ?</p> <p>3- Des projets avec les partenaires locaux ont-ils été mis en place ? Combien ?</p> <p>4- Des actions de sensibilisation ont-elles été mises en place ? combien et sur quels sujets ? les jeunes ont-ils participés ? de quelle tranche d'âge ? Un permis internet a-t-il été instauré ?</p> <p>5- Des temps d'échanges ont-ils été mis en place ? Combien ? Combien de jeunes ont participé ? Quels sujets ont pu être abordés ?</p>

			6- La maison de l'horreur a-t-elle été rééditée ? combien de jeunes ont participé ? Combien de personnes sont venu la visiter ? quels retours du public ? des jeunes ?
Renforcer l'autonomie et l'émancipation	Associer les jeunes à l'organisation de leurs temps libres	<p>1- Organisation de sorties et d'activités par les jeunes</p> <p>2- Organiser un séjour ados avec les jeunes</p> <p>3- Solliciter leurs idées d'activités et projets à travers différents moyens (créneau dédiés, page instagram, mailing, échanges informels...)</p> <p>4- Mise en place de la bourse citoyenne et d'actions d'autofinancement</p>	<p>1- Les jeunes ont-ils organisé des sorties/activités ? combien ? combien de jeunes ont participé ?</p> <p>2- Un séjour ados a-t-il eu lieu ? Quel est le degré d'implication des jeunes dans celui-ci ? Combien de jeunes ont participé ?</p> <p>3- Les jeunes ont-ils été sollicités ? quels moyens ont été mis en place pour récolter leurs avis ? ont-ils répondu ?</p> <p>4- La bourse citoyenne a-t-elle été utilisée ? Pour quel projet ? combien de jeunes en ont bénéficié ? combien d'actions d'autofinancement ont été mises en place ? Combien de jeunes y ont participé ?</p>
	Permettre l'accès à l'information au plus grand nombre	<p>1- Proposer de l'animation hors les murs : jeunesse mobile</p> <p>2- Créer un point d'informations au sein de l'espace jeune</p>	<p>1- Le dispositif jeunesse mobile a-t-il été mis en place ? Sur combien de créneaux ? combien de jeunes a-t-il touché ? Quels jeunes (tranche d'âge ? habitué ou non ?)</p> <p>2- Un lieu d'informations a-t-il été créé au sein du local jeunes ? est-il identifié par les jeunes ? les jeunes l'utilisent-ils ?</p>

	Accompagner les jeunes dans leur scolarité	<p>1- Mise en place de temps d'aide aux devoirs / aide à la révision du Brevet</p> <p>2- Réflexion sur la mise en place d'un CLAS</p>	<p>1- Combien de temps d'aide aux devoirs/à la révision ont été proposés ? combien de jeunes ont pu en bénéficier ? sous quelle forme ces temps ont été organisé ?</p> <p>2- Un CLAS répondrait-il à un besoin des jeunes ? quand et comment pourrait-il être mis en place ?</p>
Favoriser le vivre-ensemble	Améliorer la coopération et l'échange	<p>1- Proposer des animations utilisant des jeux de coopération et permettant l'échange constructif (débat, théâtre...)</p> <p>2- Utiliser les animations proposées comme support d'échange et de discussions (loup-garou, jeux de rôles, ateliers théâtre...)</p>	<p>1- Des animations utilisant la coopération ont-elles été mises en place ? combien de jeunes ont participé ? les jeunes ont-ils réussi à coopérer ? une dynamique de groupe positive s'est-elle mise en place ?</p> <p>2- Des échanges ont-ils eu lieu entre les jeunes ? les jeunes se sont-ils écoutés ? Ont-ils tous pu avoir la parole ? les avis de chacun ont-ils été respectés et écouté ?</p>
	Associer des publics « différents »	<p>1- Proposer des ateliers impliquant différents publics : jeunes/adultes (pas nécessairement leurs parents) via des ateliers partagés : cuisine, sport, décorations (repas des aînés) ...</p> <p>2 -Participer à des projets avec l'ALSH enfance</p>	<p>1- Des ateliers avec différents publics ont-ils été mis en place ? combien ? combien de jeunes ont participé ? combien d'adultes ? quels sont les retours des jeunes et des adultes ?</p> <p>2- Des projets communs avec l'ALSH ont-ils été mis en place ? combien ? Les jeunes ont-ils participé ?</p>

### III- Le projet de fonctionnement

#### A) Fonctionnement général

##### 4. Jours et horaires d'ouverture

- *Semaines scolaires :*
  - Les mercredis après-midi de 14h à 17h30
  - Une à deux soirées par période
  - Certains samedis et soirs en semaine (en fonction des projets)
- *Période de vacances :*

Pendant les périodes de vacances, la structure fonctionne du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme.

Le programme est disponible sur le site de la mairie, par mail 3 semaines avant la période et diffusé sur les réseaux sociaux communaux (instagram et facebook).

Le lien d'inscription est diffusé par mail, aux adhérents uniquement.

##### 5. Modalités d'inscriptions

Chaque jeune âgé de 10 à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en :

- ✓ Remplissant un dossier d'inscription, après sa première visite faute de quoi il ne sera pas accepté.
- ✓ Consultant et signant le règlement intérieur.
- ✓ Payant une cotisation annuelle de 15€ pour les jeunes Nouvoitouciens, 20€ pour les non-nouvoitouciens
- ✓ En fournissant : copie du carnet de vaccination à jour et d'une attestation d'assurance extrascolaire.
- ✓ En ayant pris connaissance de ce présent projet pédagogique.

Afin de rendre autonome et responsable les jeunes, les accueils sont libres. En effet, les jeunes (quel que soit leur âge) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées.

L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs, sauf si mention contraire indiquée dans le dossier d'inscription.

L'accueil jeune est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leur temps libre.

## B) L'équipe pédagogique

L'équipe est composée de deux personnes permanentes et d'éventuels animateurs saisonniers/stagiaires.

L'organisation de l'équipe se décline ainsi :

- Une responsable du service jeunesse, Irina YOU : ses fonctions sont la direction et l'organisation du fonctionnement du service jeunesse. La mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions, la mise en place de projets avec les jeunes, la gestion du budget, le suivi pédagogique et administratif, l'encadrement de l'équipe d'animation.

Des fonctions d'animation durant les périodes de vacances scolaires et sur certains créneaux d'ouverture en période scolaire.

- Un animateur référent : Marius LE MONNIER, ses fonctions sont l'animation de l'accueil jeunes durant les vacances et sur les créneaux d'ouvertures de la semaine en période scolaire, la mise en œuvre de projets et la fonction de direction sur certaines périodes. Il organise et anime le Conseil municipal des Jeunes.

## C) La communication

Actuellement, la communication passe par différents supports :

- Un mailing avec les parents/les jeunes inscrits à l'espace jeunes.
- Des informations et un lien vers les inscriptions aux activités sur le site internet de la commune
- Une communication auprès des élèves de CM2 directement à l'école sur les activités et le programme
- La page Instagram de l'espace jeunes

## D) Les activités et projets

Différents types d'activités et de projets sont possibles via l'espace jeunes.

Les idées des jeunes sont privilégiées et écoutées pour la construction des programmes, et complétées par les propositions des animateurs.

Les propositions sont variées afin de toucher un maximum de jeunes en fonction de leurs envies, affinités etc (activités sportives, manuelles, d'expression, artistiques...)

Le mercredi, un programme indicatif est envoyé le mois précédent. Certaines activités peuvent nécessiter une inscription (sorties, ateliers spécifiques etc) mais un accueil libre reste organisé.

## E) Sorties et déplacements

### 6. Organisation des déplacements

#### - à pied :

Pour les trajets situés dans un périmètre proche de l'espace jeunes. Les trajets sont accompagnés par au minimum un animateur. Il s'agit uniquement des trajets entre l'espace jeunes et le lieu d'activités, les jeunes ayant l'autorisation de rentrer seul peuvent être amenés à se déplacer seul avant la fin de l'activité.

Ils peuvent également être amenés à se déplacer en groupe, sans animateurs, dans une zone délimitée dans le cadre d'activités particulières. Dans ce cas précis, les jeunes sont toujours préalablement informés des consignes de sécurité, dispose d'un moyen de joindre un animateur et connaisse le point de rassemblement. Les animateurs sont toujours présents à distance, dans la zone délimitée.

#### - en vélo :

Les trajets en vélo sont toujours encadrés par au moins 2 animateurs, quel que soit le nombre de jeunes. Les jeunes doivent avoir leur propre vélo en bon état et un casque. Les animateurs peuvent refuser le départ d'un jeune s'il juge l'état du vélo non conforme à une utilisation en sécurité.

Les trajets sont prévus en amont et l'itinéraire emprunté est communiqué à une personne restant sur place (espace jeunes ou mairie).

#### - en train/ transport en commun

Les trajets sont systématiquement accompagnés de deux animateurs minimums, sauf projet spécifique.

##### Transport STAR :

Les titres de transports sont fournis par le service jeunesse pour les + 12 ans. Les jeunes de moins de 12 ans doivent être en possession de leur carte korrigo ou de monnaie pour payer leurs tickets.

##### Transport SNCF :

Les titres de transports sont fournis par le service jeunesse.

#### - en minibus ou en car

En cas de déplacements en mini-bus, ou en car, ils seront assurés par des personnes disposant des autorisations nécessaires (permis de conduire adéquat).

Un chef de convoi est désigné en cas de transport en car, il s'assure du bon état du véhicule, est garant de l'itinéraire emprunté et communique avec le responsable. Il vérifie la présence et le respect des consignes de sécurité (port de la ceinture de sécurité etc).

## 7. Surveillance des baignades

Les baignades sont organisées dans le respect du cadre réglementaire, elles se déroulent en priorité dans des zones aménagées et surveillées.

Elles peuvent-être organisées en dehors de ces zones après démarche vérifiant l'autorisation de celle-ci et la non dangerosité du lieu choisi.

Elles sont encadrées à minima par un animateur surveillant de baignade et un animateur.

### **Rappel réglementaire :**

- Avant 12 ans la zone de bain doit être **matérialisée** par un filin par exemple, une ligne d'eau flottante
- A partir de 12 ans la zone de bain peut être **balisée** par des bouées ou repères visuels fixes sans être matérialisé par un filin les reliant entre eux.
- A partir de 6 ans, le nombre total de baigneurs ne peut dépasser 40 ;
- Il doit être encadré selon un ratio de 1 **animateurs** pour 8 enfants ;
- La présence d'un surveillant de baignade qualifié est obligatoire (BSB, qualification. SB, BNSSA, BPJEPS, BEESAN...).
- A partir de 14 ans la zone de bain doit être **balisée** par des repères visuels **fixes**, comme des bouées ou un arbre, un piquet... ;

### *F) La place et la participation des jeunes*

Une part importante dans l'organisation est accordée aux jeunes. Ils sont sollicités régulièrement tant pour donner leurs idées et envies que pour participer à l'organisation de sorties ou projets.

### *G) Les séjours*

A l'été 2024 deux séjours seront organisés (sous réserve de validation début 2024) : un à destination des jeunes de CM2 à la cinquième et un à destination des jeunes de la quatrième à 17 ans.

Dans le cas du séjour ados (4ème à 17 ans) il s'agit d'un séjour projet de jeunes, coorganisé avec les jeunes.

### *H) Accueil des enfants porteurs de handicap/troubles de la santé :*

L'espace jeunes est ouvert à TOUS les jeunes âgés de 10 à 17 ans.

De ce fait, l'équipe d'animation du service jeunesse met tout en place pour accueillir dans les meilleures conditions possibles un enfant en situation de handicap.

Pour ce faire, un entretien préalable avec le directeur et les familles (et/ou éducateurs, responsables médicaux) pour déterminer les modalités d'admission du jeune (embauche d'un animateur référent, mise en place d'un suivi particulier) et évaluer ensemble la faisabilité de son accueil dans un but d'intégration active.

## V – Les annexes

### Les règles à respecter

- Les relations enfants-ados/animateurs sont totalement interdites. Il s'agirait d'une faute professionnelle
- En centre de vacances, les animateurs sont responsables 24h sur 24 (sauf nuits de repos). Il est nécessaire et impératif que l'attitude éducative soit en rapport avec cette responsabilité.
- La consommation de produits illicites est interdite par la loi. Aucun dérapage ne sera toléré. Ce serait mettre la structure et ses adhérents en grand danger. Votre responsabilité face à la loi, concernant l'encadrement implique que chacun arrive en pleine possession de ses moyens.
- L'équipe doit se ménager et veiller au bon sommeil de chacun pour que le travail soit bien réparti pour tout le monde.
- Ne pas fumer devant les enfants : rôle éducatif vis-à-vis des enfants

### Spécificités des adolescents

1-Besoin de sécurité, méfiance par rapport à l'adulte

2-Besoin d'indépendance et d'autonomie : besoins spécifiques en fonction de l'âge et du caractère du jeune

3-Besoin de plaire et d'avoir confiance en lui

Physiquement : âge de la disgrâce physique, des troubles de l'appétit, insomnie, ect...

Besoin d'identification au groupe : comportements stéréotypés, même musique, même vêtements, même idéaux

Importance des rapports amicaux, amoureux

Besoin sexuel : période des pulsions, attirance, etc

4-Besoin d'identification très fort : animateur est l'exemple des jeunes, attention à la bonne distance à mettre, savoir créer une relation de proximité sans être dans le copinage. Anim de passage dans la vie d'un ado, qui peut avoir un sentiment d'abandon, ado en pleine construction : certains sont fragiles.

Ne pas rentrer dans la confiance de type « ça reste entre nous », les paroles d'un animateur peuvent être utilisés à leur dépend

Rester discret sur sa vie privée

5-Besoin de s'opposer à l'adulte, lié à la recherche d'identité, teste les limites

6-Besoin de discussions et de réflexions : refaire le monde, confronter ses idées, période d'engagement dans les idéaux, accorde de l'importance à la solidarité et la justice

7-Grande émotivité et susceptibilité : prend à cœur ce qu'on lui dit, peut se vexer facilement

Ne pas juger les situations familiales ou amoureuses. Notre parole peut être utilisée à notre dépend, savoir écouter, être empathique mais pas juger la situation à titre personnel

8-Besoin de s'affirmer. Adolescents très sensibles à la justice, à la solidarité, ect

9-Besoin d'être rassuré : Période de doute nécessitant d'être accompagné par des personnes solides affectivement, qui savent leur apporter de la joie, bonne humeur, humour pour créer une ambiance sereine dans laquelle ils se sentent bien !

10-Besoin de tester leurs limites, de s'ouvrir à de nouvelles disciplines

*Règlement intérieur*